

<http://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2143>



AESH : Après le 8 avril, on continue ! Demain on va gagner !

- PRECARITE

AESH le 8 avril,
soyons toujours plus nombreuses
et nombreux **dans la rue**

Date de mise en ligne : lundi 5 avril 2021

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Le maintien de la mobilisation du 8 avril malgré la fermeture des écoles et établissements scolaires et la situation sanitaire est une réussite. On voit la détermination des personnels AESH mais aussi le soutien des autres personnels dont les AESH bénéficient.



Pour gagner face au ministre Blanquer, la journée de mobilisation renforce notre lutte mais elle ne suffit pas. Il va falloir continuer à montrer notre force et ne rien lâcher !

Pour SUD éducation, il faut :

- faire vivre localement la lutte des AESH par des collectifs de collègues AESH syndiqué-es et non syndiqué-es, intersyndical et unitaire,
- continuer à mettre la pression à toutes les échelles : dans les écoles, les établissements scolaires, les départements, les académies et au ministère,
- poser une nouvelle journée de grève nationale unitaire et intersyndicale !

Pour gagner un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIALs, il faut montrer notre nombre et notre détermination !

Entre 2011 et 2018, les collègues AVS, accompagnés par SUD éducation ont déposé des centaines de recours aux prud'hommes contre l'Éducation nationale. La plupart d'entre eux se sont conclus par la victoire des personnels qui ont gagné jusqu'à 14 000 euros à Angers et 370000 euros de dommages et intérêts pour les 22 AVS accompagnés par SUD éducation en Charente en 2019. Ces actions en justice et les luttes des personnels ont permis années après années de gagner des évolutions pour les conditions de travail des AESH, les contrats aidés (CUI-CAE) ont été remplacés par les CDD et à présent la possibilité de passer en CDI. Hier le temps de travail était réparti sur 39 semaines aujourd'hui il l'est sur 41 semaines : les droits avancent grâce aux mobilisations des personnels.

Ne lâchons rien, nous arrivons à la dernière ligne droite pour gagner enfin un vrai statut intégré dans la Fonction Publique pour les AESH !

Les AESH de SUD éducation ont élaboré une plateforme revendicative :

**Pour un statut de fonctionnaire, la création d'un nouveau métier d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e & une titularisation sans condition ;
pour un salaire net à 1 700 euros pour un temps plein en début de carrière, dont l'évolution est déconnectée**

de toute évaluation professionnelle ;

pour la reconnaissance d'un temps plein à 24 heures d'accompagnement plus les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;

pour l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;

pour d'autres conditions de travail et d'accompagnement, contre les PIAL et la mutualisation ;

pour une autre formation, initiale et continue ;

pour la création de brigades de remplacement.